



Datum / Date: 2/02/2017
Uur / Heure: 15:23
Vraag / Question: n° 16382

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Koen GEENS, Ministre de la Justice,
concernant
la détection des GSM dans les prisons
- déposée le 24 janvier 2017 -**

Monsieur le Ministre,

Il me revient par voie de presse qu'un nouveau système de détection de GSM est en cours de création. Selon vos termes, il s'agirait d'une *approche totalement nouvelle, tant sur le plan technologique que des procédures*. Cette nouvelle approche permettra un meilleur screening des GSM et donc une meilleure détection.

Cette approche ne dépendrait pas des opérateurs et d'après la porte-parole de la direction générale des établissements pénitentiaires, ces nouvelles technologies seraient déjà acquises et distribuées au sein des prisons. Le personnel, lui, sera bientôt formé.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont, dès lors, les suivantes :

- Serait-il possible d'avoir de plus amples renseignements sur le fonctionnement de cette technologie ? Comment est-elle mise en œuvre ? Agit-elle de manière localisée ou pour l'ensemble d'un établissement ? Des installations particulières sont-elles nécessaires ? Dans l'affirmative, lesquelles ?
- Ces instruments sont-ils déjà à dispositions de toutes les prisons ? Combien ont été commandés ?
- Quand sera-t-il possible d'obtenir les premiers résultats sur l'efficacité de cette technologie ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, des réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

AUTEUR	KATTRIN JADIN (MR)	N°16382
SUJET	Détection GSM dans les prisons	
REDACTEUR		TEL
CONSEILLER	Rudy Van De Voorde	GSM 0495/58.78.68

RÉPONSE

Le nouveau système de détection, introduit fin de l'année 2016, consiste en ce que chaque établissement dispose d'un matériel de sweeping mobile. Ces appareils ont été récemment achetés et sont issus de la génération la plus récente.

Chaque établissement bénéficie d'une formation et peut alors elle-même effectuer des sweepings selon un schéma établi. Chaque établissement peut également organiser des sweepings supplémentaires (en plus du nombre imposé) dans les cas où il existe des indices d'utilisation de téléphone portable dans l'établissement. Ces sweepings interviennent de manière contrôlée.

Le service Appui, Bâtiments et Sécurité (un service centralisé) de la DG EPI effectue quant à lui des sweepings de contrôle.

Aucune installation particulière dans les bâtiments n'a été nécessaire car il s'agit d'un système mobile.

La plupart des prisons ont leur propre matériel de sweeping.

Les établissements ouverts n'en disposent pas, ils empruntent du matériel de sweeping à la prison la plus proche. Et certaines prisons qui sont géographiquement proches l'une de l'autre se partagent également le matériel. Au total, 56 appareils ont été achetés pour la Belgique.

Un rapport trimestriel d'évaluation sera établi à ce sujet.

OBSERVATIONS EVENTUELLES A PRENDRE EN CONSIDERATION SUR LE PLAN POLITIQUE

INFORMATION COMPLEMENTAIRE POUR LA MINISTRE OU ANNEXES